



Négociation Frais de santé du 23 septembre 2010 : Enfin une petite avancée...

La direction se décide enfin à négocier.

Il a fallu attendre la dernière réunion de négociation pour que la direction se décide enfin à sortir de son immobilisme et accepte de faire passer de 33 à 40% la part patronale sur la cotisation frais de santé.

Depuis le 31 août, nous demandions :

1. un régime obligatoire pour tous les salariés et leur ayant droits, c'est dans ce cas et dans ce cas seulement que le prix est abordable avec un bon niveau de remboursement,
2. un niveau de remboursement au moins égal à l'actuel,
3. une part patronale d'au moins 50%
4. une part patronale variable en fonction du salaire.

Comme d'habitude avec cette direction, il faut attendre la dernière séance de négociation pour voir bouger les lignes :

Après un simulacre de négociations, le DRH revenait d'une longue suspension de séance en annonçant une **part patronale à..... 40%**.

Ce taux sera le même quelque soit le montant du salaire.

Même si cette proposition est loin de nos revendications, en augmentant la part AFPA, ce résultat actuel de la négociation permet aux salariés de payer un peu moins en 2011 malgré une hausse des tarifs, comme l'indique les tableaux suivants.

Régime général

	2010 avec 33%			2011 avec 40%		
	Part patronale	Part salariale	Total	Part patronale	Part salariale	Total
Isolé	14,22€	28,88€	43,10€	18,52€	27,78€	46,30€
Famille	34,52€	70,08€	104,60€	44,94€	67,40€	112,34€

Régime Alsace-Moselle

	2010 avec 33%			2011 avec 40%		
	Part patronale	Part salariale	Total	Part patronale	Part salariale	Total
Isolé	8,55€	17,35€	25,90€	11,13€	16,70€	27,83€
Famille	20,69€	42,01€	62,70€	26,94€	40,42€	67,36€

Cette petite avancée sera-t-elle suffisante pour que les salariés votent oui au référendum, c'est à vous de nous le dire !